



Annulation bon de commande de cuisine

Par **Nugget68**, le **07/08/2024** à **00:03**

Bonsoir,rnrnrnNous avons signé un bon de commande en magasin en 08/2023 avec versement d'un acompte de 5 000€ pour une cuisine à installer dans un bien immobilier neuf sur plan (achèvement fin 2024/2025) rnrnNous avons abandonné l'achat de l'appartement et rnaujourdhui nous n'arrivons pas à récupérer notre acompte, ils disent rnvouloir le garder pour un autre projet même dans 2,3,4,5 ans...rnNous avons pensé, dépenser cet argent en achetant de l'électroménager chez rneux mais ils ne voulaient pas.rnIls nous ont chiffré une nouvelle cuisine en effectuant les métrés dans notre ancien appartement mais il y en a pour 16 000€ sans déduction de l'acompte et cela n'est rnpas envisageable. Nous n'avons pas signé cette proposition qui reprend confirme et remplace la précédente commande (inscrit sur leur document) rncomment pouvons nous récupérer notre argent et nous dégager totalement de cette commande qui est morte avec l'abandon de rnnotre projet immobilier ? rnrnOn m'a conseillé d'invoquer les contrats liés mais je ne sais pas formuler ce courrier pour avoir gain de cause... nous nous sommes fait avoir par ce cuisiniste peut scrupuleux.rnrnmerci

Par **amajuris**, le **07/08/2024** à **10:43**

bonjour,rnrnsi vous avez signé la commande dans le magasin, vous ne disposez pas d'un délai de rétractation.rnrns'il s'agit vraiment d'un acompte, l'acompte ne se rembourse pas et le solde est dû.rnrnsalutations